

CES LIMITES SONT IMPORTANTES ET DOIVENT ÊTRE LUES ET COMPRISES.

EXCLUSIONS:

1. RÉPARATIONS : La considération d'une couverture achetée n'est possible que si la défectuosité est portée à l'attention d'un Centre de services ou un Fournisseur de services Prévost autorisé au moment de sa découverte, et le véhicule couvert doit être rendu disponible aux fins de réparation dans un délai raisonnable pendant la période de couverture. Les défaillances provquées par le retard abusif de la part du propriétaire à rendre le véhicule couvert disponible après avoir pris connaissance de la possibilité d'un problème du produit ne sont pas couvertes.

2. RÉPARATIONS RÉPÉTÉES : Le terme « réparation répétée » ne réfère qu'à la réparation ou au remplacement d'une même pièce ou composante plus d'une fois. La réparation ou le remplacement de composantes différentes à l'intérieur du même système ne constituent pas une réparation répétée.

3. DOMMAGES : Les dommages dus aux accidents, au mésusage, à la négligence, aux emplois inappropriés, au rangement ou transport inapproprié, au fonctionnement à des régimes excessifs, à la soumission à une charge dépassant la charge nominale établie par le fabricant et au service d'entretien inapproprié ou insuffisant ne sont pas couverts. Les dommages dus au manquement à suivre les procédures de Prévost en matière deservice sont considérés comme des dommages dus à des services d'entretien inappropriés.

4. DOMMAGE PROGRESSIF : Les dommages dus au manquement de la part du propriétaire de prendre des précautions raisonnables visant à atténuer la détérioration ne sont pas couverts. Les dommages à une pièce attribuables à la défaillance d'une pièce non couverte ne sont pas couverts. La couverture se limite à la défaillance de la pièce couverte provoquant directement la défaillance de la pièce non couverte, là où le propriétaire prenait des précautions raisonnables visant à atténuer les dommages.

5. APPLICATION : Les problèmes d'application du véhicule couvert, y compris, mais non exclusivement, le remplacement modifiant incorrectement les ratios d'essieu ou de transmission, les défaillances des composantes des véhicules opérés sous des charges dépassant la charge nominale établie par le fabricant ou l'utilisation du véhicule couvert à des fins autres que celles auxquelles il est destiné, ne sont pas couverts.

6. COMPOSANTES ÉLECTRIQUES ET DU SYSTÈME D'AIR : Les composantes électriques ou du système d'air ne sont pas couvertes, à moins d'une indication expresse autre. Certaines composantes peuvent être couvertes aux termes du certificat de garantie générale des véhicules Prévost. Le propriétaire doit permettre l'accès complet par Prévost à toutes les données électroniques enregistrées dans le module de contrôle électronique. Le manquement à cette obligation peut mener à l'annulation de la couverture.

7. INJECTEURS DE CARBURANT : La réparation ou le remplacement des injecteurs de carburant doit être lié à un problème d'ordre mécanique et non d'érosion due à la qualité du carburant.

8. MODIFICATIONS : Tout véhicule couvert réparé ou modifié à l'extérieur d'un centre de service autorisé d'une façon à compromettre, dans l'opinion seule de Prévost, sa stabilité ou sa fiabilité n'est pas couvert.

9. ÉQUIPEMENT FACULTATIF : Toute panne, défaillance ou perte de rendement d'une pièce du véhicule couvert en conséquence d'une conversion ou installation de carrosserie spéciale ou d'équipement spécial par d'autres fabricants ou fournisseurs n'est pas couverte.

10. ENTRETIEN : Les services d'entretien normal, y compris, mais non exclusivement, le remplacement des filtres à huile, les réglages du moteur et de la pompe d'injection, ainsi que tout réglage, diagnostic et temps d'essai, ne sont pas couverts.

11. PLAINTES QUANT AU RENDEMENT : Les plaintes quant au rendement ne sont pas couvertes (par exemple, puissance réduite et consommation élevée de carburant) à moins qu'elles soient reliées à une défaillance de pièce admissible.

12. CONSOMMATION D'HUILE : Avant que soit considérée une réclamation liée à la consommation d'huile, le propriétaire doit prouver que toutes les tâches recommandées d'entretien ont été effectuées et fournir les documents démontrant que la consommation d'huile dépasse celle des normes publiées de Prévost. Prévost n'accordera aucune compensation pour la consommation excédentaire d'huile après 24mois, 402 000 kilomètres (250 000miles).

13. USURE : Prévost **ne garantit pas** contre l'usure normale les pièces couvertes. Les défaillances des chemises de cylindre, des pistons et des segments de piston attribuables à l'usure sont spécifiquement exclues de cette couverture. La progression de l'usure des pièces de tout moteur, et particulièrement de celles liées à la combustion, varie selon l'emploi et l'environnement. Les aspects de l'emploi, tels que la charge, la vitesse de croisière et les conditions routières, ainsi que la qualité de l'air, du carburant, de l'huile lubrifiante et de tous les filtres à huile lubrifiante, sont directement liés à la progression de l'usure et la longévité des pièces qui en résulte. Selon la gravité des divers aspects de l'emploi, l'usure et la défaillance en conséquence des pièces pourraient se produire durant les périodes de couverture.

14. PIÈCES CONSOMMÉES (« produits consommables ») : Les pièces qui sont normalement consommées ou épuisées durant la vie utile normale du véhicule couvert et habituellement remplacées lors des tâches normales d'entretien, y compris, mais non exclusivement, les bagues, courroies et filtres, ne sont pas couvertes au-delà des 30 premiers jours suivant la date de mise en service. Nonobstant ce qui précède, les produits consommables sous couverts, si la perte résulte d'une défaillance couverte aux termes de la présente couverture étendue.

15. PIÈCES NON-D'ORIGINE : Tout véhicule couvert ayant été réparé à l'aide de pièces, d'accessoires, d'assemblages majeurs et d'unités de rechange non conformes aux normes des pièces de rechange Volvo/Prévost d'origine et qui provoquent la défaillance d'une composante ou d'un système du véhicule couvert n'est pas couvert.

16. LECTURE D'ODOMÈTRE : Tout véhicule couvert dont l'odomètre a été débranché ou la lecture du kilométrage a été modifiée de façon à rendre impossible la lecture des kilomètres effectivement parcourus n'est pas couvert.

17. ACCÈS AUX RENSEIGNEMENTS : Le propriétaire doit permettre l'accès complet par Prévost à toutes les données enregistrées dans tous les modules de contrôle électronique; le manquement à cette obligation peut mener à l'annulation de la couverture.

18. MAIN-D'OEUVRE SUPPLÉMENTAIRE : La main-d'oeuvre en heures supplémentaires ou à prime de quart n'est pas couverte.

19. MAIN-D'OEUVRE EXCÉDENTAIRE : La main-d'oeuvre excédentaire liée à une réparation sous garantie à la suite de l'installation de matériel par le propriétaire n'est pas couverte, sauf lorsque le véhicule et ledit matériel est vendu par Prévost en tant qu'un ensemble.

20. FRAIS DIVERS : L'assistance routière, le remorquage, les repas, l'hébergement, les appels téléphoniques, les périodes de déplacement, les frais de livraison, les périodes d'indisponibilité, les pertes de revenus, les locations de véhicule ou les salaires des conducteurs et les autres frais divers ne sont pas couverts. Les fournitures d'atelier, la graisse, les lubrifiants, les scellants, l'antigel, les éléments des filtres et la main-d'oeuvre effectuée à des installations non approuvées ne sont pas couverts.

21. COMPOSANTES ADDITIONNELLES : Les composantes ou pièces qui ne sont pas installées par Prévost ou par un Centre de services ou un Fournisseur de services Prévost autorisé ne sont pas couvertes. Les registres de Prévost détermineront l'installation par Prévost ou par un Centre de services ou un Fournisseur de services Prévost autorisé.

PREVOST.

Prévost, une division de Groupe Volvo Canada Inc.
35 Blvd Gagnon, Ste Claire, Québec (Canada) G0R 2V0

CERTIFICAT DE COUVERTURE ÉTENDUE (ACHETÉ) POUR MOTEUR VOLVO ET TRANSMISSIONI-SHIFT ULTIMATE POWERTRAIN AUX NORMES D'ÉMISSIONS EPA 2017 ET PLUS RÉCENT

Prévost, une division de Groupe Volvo Canada Inc. ou Prévost Car (US) Inc. (ci-après « Prévost ») garantit certaines composantes individuelles de chaque moteur Volvo neuf aux normes d'émissions EPA 2017 et plus récent et transmission I-Shift dans les nouveaux véhicules Volvo 9700 contre les vices de matériaux et de fabrication survenant à la suite d'un usage et d'un service normaux dans les délais spécifiés, à condition que toutes les exigences de Prévost en matière d'entretien et d'inspection soient satisfaites. Communiquez avec le Centre de services ou le Fournisseur de services Prévost autorisé le plus près pour connaître les procédures recommandées d'entretien et d'inspection. Une liste complète des Fournisseurs de services Prévost est disponible au www.prevostcar.com. Toutes les périodes de couverture sont établies à partir de la date de mise en service du véhicule. Toutes les couvertures correspondent à la totalité des pièces et de la main-d'oeuvre selon les admissibilités, limites et exclusions, telles qu'elles sont indiquées.

Les véhicules Volvo 9700 vendus par Prévost au Canada et aux États-Unis sont couverts par la garantie de véhicule neuf décrite dans le certificat applicable de garantie générale des véhicules. Prévost offre également un plan de couverture étendue (achetée) aux acheteurs de véhicules Volvo 9700 neufs (nommés dans la présente « véhicules couverts »). Ce plan est conçu de manière à offrir au propriétaire du véhicule une couverture additionnelle contre les défaillances qui se produisent après l'expiration de la garantie de base Volvo 9700 et jusqu'à la date d'expiration de cette couverture achetée. La considération d'une couverture achetée n'est possible que si la défectuosité est portée à l'attention d'un Centre de services ou Fournisseur de services Prévost autorisé au moment de sa découverte, et le véhicule couvert doit être rendu disponible aux fins de réparation dans un délai raisonnable pendant la période de couverture.

L'UTILISATION DE CARBURANT INAPPROPRIÉ OU NON APPROUVÉ ANNULERA LA GARANTIE DU MOTEUR ET DU SYSTÈME DE POST-TRAITEMENT (FILTRE À PARTICULES DIESEL). LES MOTEURS AUX NORMES D'ÉMISSIONS EPA 2017 ET PLUS RÉCENT REQUIÈRENT L'EMPLOI D'HUILE POUR MOTEUR DIESEL À HAUT RENDEMENT DE NORME EO-O PREMIUM PLUS (OU VDS-4) ET DE CARBURANT DIESEL À FAIBLE TENEUR EN SOUFRE (ULSD). LE CARBURANT DIESEL ULTRA FAIBLE EN SOUFRE DUF5-B5 (ULSD-B5) PEUT ÊTRE UTILISÉ. B5 INDIQUE LE POURCENTAGE DE BIODIESEL MÉLANGÉ AU CARBURANT DUF5. B5 CORRESPOND À 5% DE COMPOSANT BIOLOGIQUE ET 95% DE DUF5. CEPENDANT, LES MOTEURS VOLVO SONT CERTIFIÉS AFIN DE SE CONFORMER AUX NORMES D'ÉMISSIONS EPA ET DE LA CALIFORNIE, SUR LA BASE DE TESTS UTILISANT UN CARBURANT DONT LES SPÉCIFICATIONS SONT ÉTABLIES PAR CES AGENCES RÉGLEMENTAIRES. LES CARBURANTS ALTERNATIFS, INCLUANT LE BIODIESEL, QUI NE SONT PAS SUBSTANTIELLEMENT SIMILAIRES AU CARBURANT REQUIS AUX FINS DE TEST PEUVENT AFFECTER DÉFAVORABLEMENT LA CONFORMITÉ AUX NORMES D'ÉMISSIONS POLLUANTES. PAR CONSÉQUENT, VOLVO NE GARANTIT PAS QUE LE MOTEUR SERA CONFORME AUX NORMES EPA OU DE LA CALIFORNIE APPLICABLES LORSQUE EXPLOITÉ AVEC UN CARBURANT BIODIESEL OU AUTRE CARBURANT ALTERNATIF QUI NE SERAIT PAS SUBSTANTIELLEMENT SIMILAIRE AUX CARBURANTS PRÉSCRITS À DES FINS DE CERTIFICATION.

PREVOST.

Ce plan de couverture étendue doit être acheté dans les 120 jours dans les 120 jours suivant la date de mise en service.

La COUVERTURE ÉTENDUE ULTIMATE POWERTRAIN couvre les éléments énumérés à la liste des composantes apparaissant à la page suivante, pour la durée/le kilométrage achetés

OPTIONS REQUISES

- Liquide de refroidissement du moteur, liquide de refroidissement longue durée –34 °C
- Préfiltre de carburant
- Démarreur à démultiplicateur ou protection de surdémarrage

OPTIONS RECOMMANDÉES

- Chauffe-moteur et chauffe-carter d'huile
- Couple nominal de boîte de vitesses adapté aux puissances moteur maximales

RESPONSABILITÉS DU PROPRIÉTAIRE

Le propriétaire doit suivre les recommandations en matière d'entretien préventif et d'inspection, telles qu'elles sont décrites pour le véhicule couvert, et conserver des registres du service sur les lieux de l'entreprise du propriétaire ou de l'établissement fournissant le service. Seules des pièces de rechange Volvo d'origine, ou leurs équivalents, doivent être utilisées, y compris les éléments d'entretien préventif, en particulier les filtres. Le propriétaire du véhicule couvert doit prévenir autant qu'il est raisonnablement possible les dommages additionnels à la suite d'une défaillance. La considération de la couverture achetée n'est possible que si la défectuosité est portée à l'attention d'un Centre de services ou d'un Fournisseur de services Prévost autorisé au moment de sa découverte, et le véhicule couvert doit être rendu disponible aux fins de réparation dans un délai raisonnable pendant la période de couverture. N'utilisez que des lubrifiants approuvés par Volvo. Mettez à la disposition de l'établissement offrant le service un exemplaire du registre d'entretien ou fournissez des copies des dossiers justificatifs, sur demande.

Normes Volvo en matière d'huile moteur / transmission et intervalles de vidange d'huile

Le propriétaire est tenu d'opérer et d'entretenir le moteur et la transmission Volvo selon les directives des manuels d'entretien et réparation Prévost.

PRENDRE NOTE QUE LES LIMITES ET LES EXCLUSIONS DE CETTE COUVERTURE APPARAISSENT SUR CETTE PAGE ET SUR LES PAGES SUIVANTES

Cette garantie s'applique aux véhicules Volvo 9700 neufs conformes aux normes EPA 2017 et plus récent en matière d'émissions et aux transmissions I-Shift équipant des véhicules neufs Prévost vendu au Canada et aux États-Unis et mis en service le 1er janvier 2017 ou après cette date. Prévost se réserve le droit d'effectuer des modifications dans la conception et des ajouts destinés à ses produits, sans que soit engagée une obligation de sa part d'apporter ces mêmes modifications à des véhicules préalablement fabriqués.

CETTE COUVERTURE REMPLACE EXPRESSÉMENT TOUTE AUTRE GARANTIE ET REPRÉSENTATION OU CONDITION, LÉGALE OU AUTRE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS NON EXCLUSIVEMENT, LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À DES FINS PARTICULIÈRES.

CES LIMITES SONT IMPORTANTES ET DOIVENT ÊTRE LUES ET COMPRISES.

LIMITES : L'obligation de Prévost se limite à la réparation ou au remplacement des pièces que cette société juge, à sa seule discrétion, être défectueuses. Dans le cas d'assemblages jugés défectueux, le rechange d'unités remises à neuf à l'usine est possible. Les pièces ou assemblages défectueux remplacés deviendront la propriété de Prévost. Les réparations effectuées dans les Centres de services Prévost ou par ses Fournisseurs de services conformément aux modalités de garantie décrites dans la présente seront réalisées

sans frais. Les réparations sous garantie n'ont pas pour conséquence le prolongement de la période de garantie d'origine du véhicule couvert ou de tout élément de ce dernier. La considération d'une couverture n'est possible que si la défectuosité est portée à l'attention d'un Centre de services ou d'un Fournisseur de services Prévost autorisé au moment de sa découverte, et le véhicule couvert doit être rendu disponible aux fins de réparation dans un délai raisonnable pendant la période de couverture.

AUCUN PAIEMENT NI AUTRE COMPENSATION NE SERONT CONSENTIS
POUR LES DOMMAGES OU FRAIS CONSÉCUTIFS, INDIRECTS OU ACCESSOIRES.
(Voir page 4 pour exclusions)

COUVERTURE ÉTENDUE ULTIMATE POWERTRAIN: Protection complète à l'exception des éléments d'entretien et de durée / kilométrage achetés	
Composantes Couvertes	Admissibilités et limites
Compresseur d'air	
Pignon du compresseur d'air	
Paliers	Tous les paliers et manchons internes lubrifiés seulement.
Arbre à cames, chapeaux et boulons	Les défaillances découlant d'un entretien inadéquat des réglages des soupapes et injecteurs ne sont PAS couvertes. Les réglages d'entretien normal ne sont PAS couverts.
Bielles, chapeaux et boulons	
Pavillon du conduit du liquide de refroidissement	
Assemblage de recyclage des gaz du carter	
Vilebrequin	
Moyeu de vilebrequin	
Carter du bloc-cylindres, chapeaux primaires et boulons	
Bouchons d'expansion du bloc-cylindres	
Chauffe-bloc	
Carter et boulons de culasse	
Bouchons d'expansion de culasse	
Joint de culasse	
Fluide d'échappement diesel (DEF) et système de réduction catalytique sélective	Inclut: réservoir de fluide d'échappement diesel (DEF), canalisations de liquide de refroidissement, régulateur de pression d'air, supports de montage, câblages, unité d'injection de post-traitement, injecteur et pompe.
Composantes RGE (recirculation des gaz d'échappement)	Toutes les composantes, y compris conduits, brides, raccords et joints. Exclut : l'amortisseur de vibrations du refroidisseur RGE est un élément d'entretien.
Soupape de commande RGE	
Refroidisseur RGE	
Chambre de mélange RGE	
Faisceau de câblage du système RGE	
Faisceau EA électrique livré avec le moteur	(du bloc de commande électrique aux capteurs et injecteurs)
Bloc de commande électronique (ECU)	
Mécanisme du frein moteur (VEB)	Inclut: soupape de commande VEB et culbuteurs VEB. Installé en usine seulement.
Système de post-traitement des gaz d'échappement Solutions émissions Fleetguard (FES) Composantes liées aux émissions	Inclut: filtre à particules diesel (DPF), injecteur d'hydrocarbures post-traitement (AHI), soupape d'arrêt AHI, soupape de recirculation de refoulement (mode chauffage), sonde de temp. pré catalyseur, sonde de temp. post catalyseur, capteur de pression différentielle DPF et la sonde de temp. DPF en aval.
Carter de collecteur d'échappement	
Joints d'union, joints d'étanchéité, brides ou bagues de collecteur d'échappement	
Volant moteur	
Carter du volant moteur	
Couronne du volant moteur	Exclut les défaillances causes par une défaillance du démarreur.
Boîtier du filtre à carburant	
Manchons d'injecteur de carburant	Joints compris.
Injecteurs de carburant	Réglages NON couverts.

COUVERTURE ÉTENDUE ULTIMATE POWERTRAIN: Protection complète à l'exception des éléments d'entretien et de durée / kilométrage achetés

Composantes Couvertes	Admissibilités et limites
Soupape de régulation de la pression du carburant	
Pompe de transfert de carburant	
Joints d'étanchéité, joints, joints toriques, scellant silicone	
Engrenages	Tous les engrenages lubrifiés à l'intérieur seulement.
Tuyaux et conduits, livrés avec le moteur	De conduit de liquid. Relies de bout en bout au moteur.
Tubulure d'admission	
Cadre en échelle	
Bloc-refroidisseur d'huile	Refroidisseur d'huile moteur.
Tube et bouchon de remplissage d'huile	
Boîtier de filter à huile	
Carter d'huile	
Pompe à huile	
Pistons, segments et chemises	Usure NON couverte.
Pompe de direction assistée	
Préchauffeur	Installé en usine seulement.
Assemblage et tiges de culbuteurs	Inclut les culbuteurs VEB et culbuteurs non-VEB. Les défaillances découlant d'un entretien inadéquat des réglages des soupapes et injecteurs ne sont PAS couverts. Les réglages d'entretien normal ne sont pas PAS couverts.
Capteur, cam (position moteur)	
Sonde, température de liquide de refroidissement	
Capteur, vilebrequin (calage moteur)	
Capteur, temp. et pression RGE	
Capteur, niveau d'huile moteur et temp.	
Capteur, pression d'huile moteur	
Capteur, pression et température du carburant	
Capteur, humidité	
Capteur, surpression et température de l'admission	
Capteur, Nox / 02	
Capteurs, temp. et pression DPF	
Moteur de démarreur	
Thermostat (liq. refroid.)	
Boîtier du thermostat (liq. refroid.)	
Couvercle lateral du thermostat	
Carter et plaque de pignon de distribution	
Assemblage du turbocompresseur	Inclut le module d'actionneur du VGT.
Assemblage des soupapes	Inclut les soupapes, ressorts, pointeurs, rotateurs et sièges. Les défaillances découlant d'un entretien inadéquat des réglages des soupapes ne sont PAS couvertes. Les réglages d'entretien normal ne sont pas PAS couverts.
Couvercle des soupapes	
Crosses (pont) et goupilles de soupape	Les défaillances découlant d'un entretien inadéquat des réglages des soupapes ne sont PAS couvertes. Les réglages d'entretien normal ne sont pas PAS couverts.
Transmission VOLVO I-SHIFT	Inclut : Système de commande, embrayage mécanique, butée de débrayage, fourchette, arbre. Exclut pièces d'usure normale.
Amortisseurs de vibrations et boulons	Reliés au vilebrequin ou à l'arbre à cames.
Assemblage de la pompe à eau	
Boîtier de pompe à eau	